



Résolution de la CES sur Rio+20 : renforcer la dimension sociale du développement durable

Annexe 1 : Contexte et notes explicatives

En 1992, le Sommet de la Terre de Rio a officiellement introduit le concept de « développement durable » dans le domaine de compétences de l'Organisation des Nations unies (ONU), en introduisant des considérations environnementales et sociales dans les débats généraux sur le développement économique et humain au sein de la Commission du développement durable (CDD). À Johannesburg, dix ans plus tard, les parties négociantes se sont concentrées sur la promotion des règles de durabilité sociale et environnementale, afin de « Renforcer et mieux intégrer les trois dimensions des politiques de développement durable... En particulier, la dimension sociale du développement durable devrait être renforcée. » (article 140c). En 2012, Rio+20 mettra l'accent sur l'examen des progrès réalisés et sur la définition de la voie à suivre en matière d'économie verte et d'éradication de la pauvreté, et sur le cadre institutionnel du développement durable.

La CES estime qu'il est impératif que l'Union européenne saisisse l'opportunité que constitue le Sommet de la Terre Rio+20 pour revitaliser sa propre stratégie de développement durable à travers un renforcement du modèle social européen et de la dimension de l'emploi, la promotion de la sécurité économique et de l'emploi, et la reconnaissance de l'importance essentielle du dialogue social et de la négociation collective pour la cohésion sociale. L'Union européenne et les pays européens devraient avoir un rôle clé dans la poursuite de ces exigences. L'attention exclusive accordée à la compétitivité et à la dérégulation menace de miner le développement durable en Europe, ce qui contribue à une augmentation du travail précaire et n'apporte pas de réponse à l'amplification de la pauvreté, à l'augmentation des émissions de GES et à l'épuisement des ressources. Un manque de leadership politique dans la crise actuelle a intensifié la pression sur les travailleurs, les retraités et les chômeurs en Europe, menaçant d'éroder encore nos sociétés.

1. Garantir que la dimension sociale devienne un puissant pilier de la « durabilité »

La CES estime qu'il est impératif que les gouvernements (et l'Union européenne) saisissent l'opportunité que constitue le Sommet de la Terre Rio+20 (mai 2012) pour revitaliser et renforcer le cadre international sur le développement durable. La course à « l'économie verte » ne doit pas être un substitut au développement durable, dont l'aspect social ne doit ni être abandonné, ni être négligé. Lors de ce processus, les objectifs du millénaire pour le développement ne doivent pas être ignorés, et tout objectif de développement durable doit accorder la priorité à l'éradication de la pauvreté au niveau mondial, tout en garantissant la protection environnementale.

La durabilité doit traiter les trois grands domaines ou dimensions suivants : environnemental, social et économique. Ces besoins s'interpénètrent de façon complexe. Les interfaces (socio-économiques, socio-environnementales, et économique-environnementales) sont floues et indistinctes. Si l'un des trois éléments n'est pas pris en considération, toute approche politique visant à relever les défis sous-jacents de notre modèle de production et de consommation

échouera inévitablement. Il est dès lors essentiel que la « Juste transition » et le « Travail décent » inclus dans l'accord de Cancun se reflètent dans les travaux et les textes de négociation de Rio+20. Les syndicats ne resteront engagés dans le processus et un développement durable ne sera réalisé que si l'on inclut les politiques et mesures destinées à faire face aux inégalités, et à promouvoir les emplois verts sûrs, décents et durables.

Une « Juste transition » vers l'économie verte implique une reconnaissance et une planification équitable et durable face aux énormes changements que les politiques du changement climatique auront pour toute l'économie. Les cinq principes de transition juste pour la gestion du processus de changement visant un avenir durable sont basés sur les principes de justice et d'équité :

Consultation	Le dialogue entre les représentants des syndicats, des entreprises, des gouvernements, des instances régionales et des associations, sur le passage à une économie verte à faibles émissions de carbone, du lieu de travail au gouvernement national.
Emplois verts et décents	Investir dans les technologies et les infrastructures pour relever les défis de la durabilité vers un avenir à faible teneur en carbone et économe en ressources, tout en créant des emplois de qualité.
Compétences vertes	Investissements gérés par les pouvoirs publics dans les domaines de l'éducation / formation et programmes de développement des compétences, du lieu de travail au niveau national, afin de doter les étudiants et le personnel des compétences requises pour une économie bas carbone et efficace en ressources. Promotion des droits individuels à la formation et en assurer l'accès pour tous les travailleurs.
Respect des droits du travail et des droits de l'homme	Des processus de décision démocratiques et le respect des droits de l'homme et du travail sont essentiels afin d'assurer la représentation équitable des intérêts des travailleurs et des communautés. Renforcement des droits des travailleurs à l'information, la consultation et la participation sur les questions concernant le développement durable.
Protection sociale	Des systèmes de protection sociale forts et efficaces dans la transition vers une économie bas carbone.

La mise en œuvre de l'Agenda du Travail décent sera assurée par la réalisation des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, avec l'égalité des sexes comme objectif transversal :

- créer des emplois – une économie qui génère des opportunités d'investissement, stimule l'entrepreneuriat, le développement des compétences ;
- garantir les droits au travail – afin d'obtenir la reconnaissance et le respect des droits des travailleurs ;
- étendre la protection sociale - afin de promouvoir à la fois l'inclusion et la productivité en garantissant que les femmes et les hommes jouissent d'un emploi sûr, sécurisé, avec une protection en cas de chômage et des soins de santé adéquats ;
- promouvoir le dialogue social – ce qui implique des organisations des travailleurs et d'employeurs fortes et indépendantes.

La CES souscrit à l'appel de la CSI en faveur de fortes politiques de l'emploi encourageant le verdissement de tous les secteurs et emplois, avec des objectifs ambitieux en matière de création et de transformation d'emplois de qualité.

En conséquence, le dialogue politique avant, pendant et après le sommet Rio+20 ne peut pas être laissé aux seuls ministères de l'environnement, mais doit impliquer les ministères responsables de l'emploi et des affaires sociales et de l'industrie, ainsi que les partenaires sociaux à travers la promotion du dialogue social sur le développement durable. Il relève de leur mission de définir la « dimension sociale renforcée », déjà exigée en 2002 à Johannesburg.

Avec 23 millions de chômeurs en Europe, les mesures d'austérité ne vont pas contribuer à la construction d'une Europe plus verte, plus équitable. Elles n'offriront pas les emplois et les compétences, ni la transition juste et équitable vers un avenir économique durable vital pour chacun de nous. Le concept de Juste transition est fondamental pour assurer le cadre politique pour la création d'emplois de qualité, déjà inclus dans l'accord de la CCNUCC à Cancun ; ce concept et le Travail décent doivent être intégrés dans les accords définitifs de Rio+20. Cependant, l'UE a déjà accepté cet engagement à Cancun, et c'est pourquoi la CES se joint à l'appel de la CSI pour que l'OIT se voie confier un mandat spécifique pour mettre en œuvre une Juste transition au niveau international, et appelle à une proposition de feuille de route européenne « de Juste transition », accompagnant la feuille de route de l'UE 2050 définissant le cadre social relatif à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements.

Dans le contexte du dialogue relatif à Rio+20, la promotion d'un seuil universel de protection sociale revêt une importance primordiale pour assurer que cette Juste transition vers une économie utilisant efficacement l'énergie et les ressources atténue la pauvreté et le chômage au niveau mondial. Au plan européen, les tentatives de démantèlement des systèmes et droits de protection sociale, et des États providence en général, sous couvert de la crise de la dette souveraine, risquent d'exacerber les inégalités socio-économiques, augmentant ainsi la pauvreté et le nombre de travailleurs pauvres et minant le tissu de la société européenne et la cohésion sociale. Il faut renforcer et non affaiblir les droits à la protection sociale (ex : chômage, prestations de retraite, soins de santé).

2. Offrir un cadre transparent et responsable pour l'action à tous les niveaux

La CES appelle à un renforcement du PNUE par le biais de sa transformation en une nouvelle organisation environnementale de l'ONU, qui devrait être soutenu par un comité d'évaluation scientifique indépendant sur le développement durable (comme pendant du GIEC). Par ailleurs, en plus d'accroître l'engagement politique dans le développement durable, un conseil de haut niveau du développement durable relevant directement de l'Assemblée générale des Nations unies devrait être prévu, renforçant le travail et les interactions formelles entre l'OIT, le PNUE et le PNUD dans le cadre du développement durable et de la création d'emplois décents et verts. Une future Charte des Nations unies sur les responsabilités humaines et la solidarité pourrait fournir une base juridique pour l'action de l'ONU sur le développement durable.

Pour ce faire, la CES soutient les appels en faveur de la mise en place d'un système international de mesure des progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement durable fixés lors du sommet Rio+20, en mettant en place des outils de surveillance et d'orientation des flux d'investissement autour du monde afin de soutenir les objectifs de développement durable (et de décourager les investissements non durables), incluant en particulier la manière dont les pays plus riches peuvent aider les pays moins développés dans la

transition durable.

Des feuilles de route sectorielles spécifiques sont nécessaires, avec des objectifs spécifiques de développement durable afin d'aborder : la mobilité et l'urbanisation durables ; la lutte contre la déforestation, la promotion des processus de fabrication en circuit fermé et d'une meilleure efficacité des ressources ; le remplacement des substances nocives ; et les problèmes de sécurité liés à l'eau, à l'alimentation, à l'énergie et aux ressources.

De même, la CES estime qu'il est urgent d'adopter des indicateurs réellement aptes à mesurer le développement durable, l'empreinte écologique et les inégalités sociales. La croissance en tant que concept doit être revue en s'inspirant des travaux de Sen-Stiglitz.

Une priorité clé à Rio 20 doit être un engagement sur le développement durable, avec les mouvements sociaux et les citoyens. Le modèle tripartite de l'OIT devrait se refléter dans l'évolution du cadre institutionnel, permettant d'accentuer une approche plus ascendante avec l'engagement actif et la prise de responsabilités des parties prenantes.

Des pactes sociétaux reposant sur une large assise seront nécessaires pour garantir la poursuite cohérente et équitable de tous les éléments du développement durable. De tels pactes ne sont possibles qu'avec l'engagement total des partenaires sociaux et la reconnaissance du rôle spécifique des syndicats et de leurs membres en tant que travailleurs et consommateurs.

Pour changer les comportements de production et de consommation, il est essentiel de nouer le dialogue sur le lieu de travail. Comme l'ont démontré les récentes initiatives des partenaires sociaux interprofessionnels, le meilleur moyen d'aboutir à ce résultat est le dialogue social bilatéral ou trilatéral¹. Cependant, il y a encore un long chemin à parcourir si l'on veut atteindre les objectifs de l'Agenda 21, car souvent les syndicats ne sont pas consultés au sein des entreprises ou au niveau sectoriel. Dès lors, un bilan global de l'Agenda 21 devrait être réalisé (au plan environnemental mais aussi du monde du travail, notamment en matière d'égalité des hommes et des femmes, de formation, d'éradication de la pauvreté), afin de mieux cibler les mesures et d'associer les acteurs pouvant contribuer à atteindre les objectifs fixés.

Par ailleurs, les structures démocratiques devraient être renforcées afin d'intégrer le développement durable dans la formulation des politiques nationales et européennes. L'Union européenne et ses États membres devraient commencer à faire du développement durable un courant dominant en appliquant les clauses horizontales du traité de Lisbonne sur l'égalité entre les sexes, la protection sociale et l'environnement (articles 8, 9 et 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Pour aboutir à ce résultat, on pourrait par exemple aussi recourir aux comités parlementaires nationaux et européens « pour les générations futures », qui étudient les conséquences économiques, environnementales et sociales des politiques poursuivies. Une autre solution consisterait à envisager l'intervention d'un médiateur européen et national pour les générations futures, ou de conseils nationaux de développement durable. La Finlande a déjà un « Comité pour l'avenir » parlementaire. Jusque tout récemment, la Hongrie avait un médiateur pour les générations futures. Un certain nombre de pays de l'UE ont des conseils de développement durable multipartites actifs. Une telle action n'est pas seulement l'apanage du monde développé, mais doit devenir un modèle pour tous.

3. L'investissement dans les personnes et la planète : développer la stratégie européenne de développement durable

La transformation de nos économies et la promotion du verdissement de l'ensemble des

¹<http://www.etuc.org/a/8865>

activités et des emplois exigeront un agenda politique et d'investissement à long terme. Cet agenda politique doit dépasser le cadre des contraintes à court terme liées aux rapports des marchés boursiers et aux cycles électoraux politiques.

Dans le contexte de la situation macroéconomique actuelle et de la crise en spirale du marché obligataire public, cet agenda est actuellement totalement irréaliste et miné en permanence par des programmes d'austérité nationale et la spéculation du marché.

La CES a fait connaître sa position sur la gouvernance économique européenne et la politique macroéconomique dans d'autres positions encourageant un agenda alternatif pour une croissance durable en Europe ainsi que le maintien et la création d'emplois². La CES est convaincue que l'Union européenne doit aller au-delà de la stratégie Europe 2020 si elle désire offrir à l'Europe une véritable politique en matière de développement durable, une politique basée sur l'égalité entre les piliers sociaux, environnementaux et économiques.

Pour stimuler la croissance durable, l'Europe doit être plus ambitieuse en termes de climat et d'objectifs énergétiques. S'alignant sur les recommandations du GIEC, la CES appelle à des réductions plus ambitieuses des émissions de gaz à effet de serre (-25 à -40 % d'ici 2020), associées à des objectifs contraignants d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie d'au moins 20 % d'ici 2020. Tout en s'assurant que ces objectifs élargis soient accompagnés de mesures visant à promouvoir le progrès social, à s'attaquer à la pauvreté énergétique et aux fuites de carbone et à promouvoir l'amélioration continue des performances environnementales et l'efficacité accrue des ressources. Dans un tel contexte, il est essentiel de garantir, à l'aide de mesures adéquates, la compétitivité des industries européennes intensives en énergie sur le marché mondial. Il y a lieu de rendre les emplois et les processus de production plus durables dans ces industries et d'éviter des délocalisations d'emplois vers les pays possédant une législation et des normes environnementales nettement plus faibles.

Pour atteindre ces objectifs, nous aurons besoin de l'intervention des gouvernements ainsi que d'un éventail d'instruments privés et publics plus efficaces. Les pouvoirs publics, les législations et les budgets publics sont essentiels à la mise en œuvre de politiques industrielles durables destinées à influencer sur les chaînes de valeur des industries stratégiques, soutenant la R&D, la démonstration et le déploiement des technologies, la normalisation, la régulation, les investissements publics dans la modernisation de l'infrastructure, la diffusion des technologies dans le Sud, et les politiques d'emploi fortes et l'éducation, les cadres de formation et d'apprentissage tout au long de la vie encourageant les emplois verts et décents. L'UE devrait mettre en place des programmes de politique européenne fondés sur des plates-formes technologiques conjointes et la coopération en R & D, pour promouvoir l'égalité des chances au niveau international et la transition vers une plus grande efficacité de l'énergie et des ressources, afin de garantir la cohésion sociale et la justice économique et environnementale.

Pour assurer la viabilité des finances publiques, la promotion du développement et une répartition plus équitable des richesses, il y a lieu de lutter contre l'évasion fiscale par l'abolition des paradis fiscaux, la régulation et la réforme des marchés financiers, et une révision des accords commerciaux et d'investissement. Par ailleurs, une meilleure utilisation de la fiscalité de l'énergie devrait permettre d'accentuer le passage d'une taxation du travail à une fiscalité environnementale, tout en respectant et en garantissant le financement des systèmes de protection sociale.

Les services publics jouent un rôle important dans les politiques d'atténuation des changements climatiques ainsi que dans les politiques d'adaptation à ces changements. Les politiques d'austérité les mettent en danger, ce qui a des conséquences à long terme, notamment lorsqu'on réduit les budgets et le personnel des agences de protection

² Stratégie et plan d'action de la CES 2011-2015 : <http://www.etuc.org/a/8928>

environnementale, lorsqu'on ne consent pas certains investissements en matière de traitement des eaux ou lorsqu'on n'équipe pas les services de soins de santé et d'urgence de manière à répondre aux catastrophes. La CES appelle l'UE à souligner l'importance des services publics et des investissements dans ce domaine pour garantir que nos sociétés progressent vers un développement durable.

Bien que les instruments financiers européens existants puissent être utilisés pour mieux mobiliser le capital privé pour financer les politiques et projets de développement durable, ils sont actuellement insuffisants.

Il convient de réorienter le budget général de l'UE. Les instruments financiers existants doivent être renforcés et davantage mobilisés au profit d'une stratégie de l'Union européenne de développement durable. La CES a clairement pris position sur la manière de procéder dans sa résolution sur le cadre financier pluriannuel post- 2013 de l'UE³.

La Banque européenne d'investissement est un instrument budgétaire important, qui n'est pas lié au budget général de l'UE, et qui a adopté en 2009 une « Déclaration des principes et normes en matière sociale et environnementale », reprenant les normes fondamentales de l'OIT sur le travail, désormais incluses dans sa stratégie de sélection et de mise en œuvre des projets. Il y aurait lieu de faire une utilisation accrue de cette banque pour financer les politiques climatiques européennes, pour soutenir les efforts en matière de R&D, non seulement dans les grandes entreprises mais aussi dans les petites entreprises, et de développer davantage la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable par le dialogue avec les syndicats et la société civile, et par une représentation des partenaires sociaux dans le conseil d'administration de cette banque. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement offre aussi des perspectives intéressantes. Les évaluations ex-ante et ex-post des prêts de la BEI et de la BERD devraient être menées en conformité avec les critères sociaux et environnementaux.

Fondamentalement, de nouvelles mesures de financement innovantes sont nécessaires, à commencer par une taxe sur les transactions financières à l'échelle européenne et, idéalement, au plan mondial, qui permettrait de mettre en place un cadre financier crédible et stabilisant, mais aurait également des effets sur les politiques de développement durable (notamment l'éradication de la pauvreté mondiale, la lutte contre le changement climatique, et la garantie de justice sociale).

Les règles des marchés financiers devraient modifier la répartition des risques afin d'internaliser les coûts environnementaux et sociaux externes, en encourageant les investissements destinés à soutenir la durabilité grâce aux investissements durables dans l'infrastructure et à de puissantes politiques industrielles et stratégies créatrices d'emploi. C'est le seul moyen de renforcer la dimension sociale et d'éviter que les plus vulnérables dans la société n'aient à supporter des coûts disproportionnés (en Europe et au plan mondial).

³ Résolution de mars 2011 : <http://www.etuc.org/a/8503>

Annexe 2 : options politiques et actions pratiques concernant les produits chimiques, les activités minières, la gestion des déchets et cadre décennal de programmes de consommation et de production durables (SCP/10YFP)

Dans sa préparation, pendant et après le sommet Rio+20, la CES exhorte l'UE à adhérer fortement aux principes/engagements spécifiques sectoriels suivants et à leur mise en œuvre :

1. Produits chimiques

La CES réitère les principes centraux des règlements REACH, à savoir assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement ; faire passer des autorités aux entreprises le fardeau de la preuve en matière d'identification et de contrôle des risques ; et accélérer la commercialisation des produits chimiques sûrs et novateurs. La CES considère donc le remplacement des substances extrêmement préoccupantes et la santé et la sécurité des travailleurs comme des priorités. Elle considère les structures de l'Agence européenne des produits chimiques (AEPC) comme un modèle de bonne pratique, dans lequel les syndicats et d'autres parties prenantes peuvent entamer le dialogue avec les autorités afin de faire progresser la santé et la sécurité des travailleurs, et préconiser une amélioration de l'innovation en matière de substitution des produits chimiques dangereux.

- Garantir que tous les travailleurs soient protégés contre les décès, blessures et maladies liés aux produits chimiques. Garantir des conditions décentes de travail dans le secteur des produits chimiques ainsi que dans ceux où les produits chimiques sont utilisés. Améliorer la formation et la sensibilisation des travailleurs aux risques posés par les produits chimiques.
- assurer la prévention des risques chimiques sur le milieu de travail et dans l'environnement.
- Ratifier et mettre en œuvre les Conventions 155 de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs et 170 sur les produits chimiques, en vue de l'application du Système général harmonisé des Nations unies.

- Développer et mettre en œuvre un cadre réglementaire fort à l'échelle internationale concernant les risques posés par les produits chimiques, ainsi que des politiques réglementaires nationales basées sur le principe de précaution et de solides preuves en matière de sécurité. Œuvrer pour un accord contraignant basé sur une approche intégrée des produits chimiques, notamment en durcissant l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC). Assurer qu'il n'y ait pas d'exposition de l'homme ou de l'environnement aux substances extrêmement préoccupantes, y compris les CMR, les perturbateurs endocriniens synthétiques, les PBT/tPtB et les autres substances hautement toxiques, et achever la substitution de ces substances en une génération.
- Intensifier les efforts visant à assurer la conformité aux règles communautaires et internationales (p.ex. la Convention de Bâle) sur les produits chimiques et le traitement de leurs déchets par un recyclage sûr et efficace, et par la lutte contre les transports irresponsables et illégaux de déchets vers d'autres régions du monde.
- Reconnaître la nécessité des stratégies de « Juste transition » permettant de faire face à l'évolution économique dans l'industrie chimique, résultant des normes environnementales.
- Accentuer la recherche et diffuser les informations sur les risques posés par les produits chimiques et sur les conséquences d'une gestion non durable des déchets pour la santé publique, la santé au travail et l'environnement.
- Prendre des mesures réglementaires pour encourager la substitution des substances toxiques.
- Prévenir le dumping social et environnemental ainsi que le trafic illégal et mettre en œuvre les principes de la responsabilité élargie des producteurs.
- Élaborer des lignes directrices internationales sur l'utilisation de nanomatériaux, notamment sur la protection des travailleurs, des consommateurs et de l'environnement à tous les stades du cycle de vie, sur la base du principe « no data, no market » (« pas de données, pas de marché »).
- Augmenter la disponibilité des ressources financières et techniques pour les pays en voie de développement et en transition, afin de pouvoir mettre pleinement en œuvre les accords multilatéraux concernant les produits chimiques.

2. Transports

La mobilité et les transports doivent être considérés comme un système cohérent, organisé pour répondre à des besoins spécifiques. Les zones urbaines et rurales ont des besoins différents en termes de mobilité. Ceci implique que les coûts de la mobilité ne doivent pas devenir prohibitifs en raison des prix de l'énergie. Les systèmes de transport individuels et en commun doivent être repensés en tenant compte de ces aspects. Des mesures ambitieuses dans le secteur des transports devront être intégrées à la législation communautaire sous forme d'une directive sur la mobilité durable.

- Garantir des systèmes de transport en commun adéquats, efficaces et abordables, et aider les travailleurs à se rendre sur leurs lieux de travail et de formation ou sur les marchés.
- Accorder une attention particulière au développement des infrastructures dans les zones rurales, car ce point est crucial pour lutter contre la pauvreté. L'insuffisance des services de transport est étroitement liée à l'exclusion, aux inégalités et à la pauvreté.
- Mettre en œuvre des politiques pour promouvoir le « Travail décent » dans le secteur des transports.
- Promouvoir les investissements publics ambitieux dans des infrastructures durables. Les systèmes de transports en commun sont une pièce maîtresse des stratégies de mobilité durable, c'est pourquoi il est nécessaire de les promouvoir.
- Mettre en œuvre des politiques favorisant le transfert modal.

- Créer des cadres fiscaux autorisant l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux des transports.
- Promouvoir et améliorer l'aménagement des zones urbaines et périurbaines.
- Renforcer la participation institutionnelle des syndicats et autres parties prenantes aux politiques des transports.
- Instaurer une nouvelle taxe sur les transports maritimes à fort tonnage et sur le kérosène utilisé dans l'aviation civile pour contribuer au financement des projets susmentionnés.

3. Industrie minière

- Ratifier et mettre en œuvre les normes sur la santé au travail et la sécurité dans les mines, notamment le protocole de l'OIT n° 176 sur la sécurité dans les mines.
- Réduire l'impact social et environnemental négatif des opérations minières et dédommager les travailleurs et les communautés pour les pratiques minières non durables.
- Reconnaître le rôle des syndicats dans la mise en place de conditions de Travail décentes dans le secteur minier.
- Reconnaître la nécessité des stratégies de « Juste transition » permettant de faire face à l'évolution économique dans l'industrie minière, résultant des normes environnementales.
- Développer des opérations minières en amont et en aval pour diversifier les économies locales par un ensemble d'instruments contraignants ou volontaires.
- S'assurer que les revenus des activités minières sont distribués équitablement dans les communautés et profitent au développement durable à l'échelle locale et nationale.
- Mettre en place un cadre réglementaire international pour les entreprises du secteur de l'extraction.
- Améliorer la situation précaire de tous les mineurs, y compris dans les petites entreprises minières.
- Imposer des conditions appropriées à l'industrie minière (notamment en matière d'environnement, de santé et sécurité et de protection sociale) et empêcher le développement de projets qui affecteraient des zones présentant une importance écologique, économique et culturelle et d'autres utilisations des terres.

4. Gestion des déchets

- Assurer une information fiable et accessible sur la génération et la gestion des déchets dangereux et non dangereux.
- Créer « un organisme, un comité ou une agence » au niveau européen avec une participation aux niveaux social, environnemental et communautaire, qui surveillerait la conformité aux objectifs de la directive 2008/98/CE relative aux déchets (directive-cadre sur les déchets) pour assurer sa mise en œuvre.
- Prévenir la génération de déchets au début de la conception du produit et lors de la fabrication afin de réduire la quantité et la toxicité des déchets, en facilitant le recyclage des produits par des approches « du berceau au berceau » (éco-conception).
- Promouvoir une réforme verte de la taxation pour faire évoluer le cadre économique afin de promouvoir des options de gestion des déchets en appliquant la stratégie des 3R (réduire, réutiliser et recycler) au lieu d'adopter des solutions en fin de parcours (décharges, incinération). Par exemple, instaurer des taxes sur l'incinération ou supprimer les subventions reçues.
- Développer la recherche et informer sur les conséquences d'une gestion non durable des déchets pour la santé publique et l'environnement.
- Améliorer la qualité des emplois et assurer des conditions de Travail décentes dans ce secteur. Reconnaître que les travailleurs effectuent des tâches dangereuses, non qualifiées et mal payées.
- Lutter contre la corruption et les transports illégaux dans le secteur des déchets.

- Appliquer la stratégie des 3 R (réduire, réutiliser, recycler) et fixer des objectifs contraignants.
- Reconnaître que la gestion des déchets est une responsabilité publique et renforcer la capacité des autorités et services publics à faire appliquer la stratégie des 3 R.
- Traiter les déchets aussi près que possible de leur source.
- Mettre en place des systèmes de suivi, de contrôle, de sanction et d'indemnisation afin de mieux lutter contre le trafic illicite de déchets dangereux
- Étendre la responsabilité des producteurs.
- Prévenir le dumping social et environnemental ainsi que le trafic illégal et mettre en œuvre les principes de la responsabilité élargie des producteurs.
- Accorder une attention particulière à l'engagement politique et la cohérence institutionnelle, aux aspects indispensables, et achever le développement des technologies.
- Mettre en place des capacités de consultation, d'écoute, d'échange d'informations et d'engagement des travailleurs dans les processus de décision.
- Reconnaître le potentiel du secteur pour créer une société gérant efficacement les ressources dans une optique de développement durable.

5. Cadre décennal de programmes de consommation et production durables (CPD)

- Assurer l'évolution des programmes de CPD pour réduire les effets nuisibles d'une production non durable sur les travailleurs, l'environnement et les communautés, et intégrer la stratégie de « Juste transition » pour relever les défis potentiels liés au processus de transformation de nos sociétés.
- Assurer que les gouvernements se fient davantage aux réglementations publiques qu'aux initiatives volontaires.
- Réformer la gouvernance d'entreprise basée sur le modèle de la valeur actionnariale, et promouvoir un modèle axé sur la valeur pour les parties prenantes.
- Réformer les politiques d'investissement. Actuellement, elles sont guidées par une recherche de normes sociales et environnementales plus basses.
- Adopter une approche globale du cycle de production et prendre en compte le développement durable tout au long de la chaîne de production.
- Créer des conditions pour les consommateurs leur permettant de choisir uniquement entre des produits durables.
- Intégrer les besoins des PME et de leur personnel lors de la mise en œuvre de politiques de CPD.
- Développer le potentiel des programmes de CPD pour la création d'emplois verts et décents dans des secteurs durables.
- Réorganiser la production à l'échelle mondiale sur la base d'un partage équitable des ressources naturelles et non sur la demande de consommateurs aisés.
- Adopter une approche intégrée pour promouvoir les programmes de CPD dans les ministères, en évitant les actions fragmentaires résultant d'un manque de cohérence des instruments politiques.
- Promouvoir des pratiques durables en matière de marchés publics.
- Faire participer utilement les syndicats et la société civile aux projets et comités gouvernementaux concernant la santé et la sécurité.

6. Protection de la biodiversité

- Au même titre que le climat, la perte de biodiversité est un risque majeur pour l'humanité. Il faut donc des politiques actives, la première consistant à supprimer progressivement toutes les subventions néfastes à la biodiversité. La seconde consiste à donner un prix à la biodiversité, et donc à encourager les recherches dans ce domaine, y compris la biodiversité des sous-sols. Des processus démocratiques devraient être mis en place au

travers d'un débat public sur la hiérarchisation des priorités en termes de biodiversité, comme les paysages, ou la faune et la flore menacés. Ceci devrait être vu dans le contexte du Protocole de Nagoya (adopté en 2010).

7. Déforestation et utilisation du bois

- Le programme REDD+ (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation) et d'autres stratégies innovantes de lutte contre la déforestation dans le Tiers Monde sont nécessaires et doivent tenir compte des pertes d'emplois dans les forêts et l'industrie forestière. Ainsi par exemple, le financement du programme REDD+ doit être canalisé pour faciliter la transition du marché du travail d'une industrie forestière non durable (illégale) vers des solutions plus durables.
- Pour lutter contre la déforestation, le plus important est de promouvoir une sylviculture durable pour assurer que les forêts et l'industrie forestière continueront à employer de la main-d'œuvre, et à prendre en compte les droits des communautés qui vivent dans les forêts, tout en respectant l'environnement.
- La méthode de calcul des émissions provenant des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (LULUCF) doit promouvoir l'utilisation de produits du/en bois issus de sources durables, car cela contribue à la lutte contre le changement climatique et à la création d'emplois verts dans l'industrie forestière. Le GIEC a proposé l'utilisation de produits du/en bois issus d'une sylviculture durable dans des applications à long terme comme les bâtiments pour lutter efficacement contre le changement climatique, principalement parce que ces produits stockent le carbone pendant toute leur durée de vie.